

COMMUNE DE CHISA (Haute-Corse)
SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI
Notaires associés
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 21 février 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : Mme Cléonice Annie GIACOMI, épouse de Mr Jean-Patrick BERTRAN, dt à CHISA (20240) ldt l'Aghjaccia, née à BASTIA (20200) le 8 juin 1963.

DESIGNATION DU BIEN :

COMMUNE DE CHISA (HAUTE-CORSE) :

Diverses parcelles de terre sises lieudit TORRICCHIA cadastrées section E n°s 892, 893 (*issues de la parcelle E 761*) 895 et 896 (*issues de la parcelle E 872*).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI